

Quête pour le mois de Mai

Samedi 04 et dimanche 5 mai : quête pour les fleurs pour l'Ascension

Confession :

Tous les matins après la messe jusqu'à 10h.

Le vendredi de 18h à 19h40, avec les vêpres à 19h30

Le samedi matin de 9h30 à 10h30.

Messes dominicales :

Samedi 11 mai
Messe des communions
18h30: au Sacré-Cœur

Dimanche 12 mai :
9h30 : Hargeville
11h : Guerville messe des communions
11h : St Etienne

Adoration sur la paroisse : Sauf pendant les vacances

Église du Sacré-Cœur :
Jeudi de 9h30 au vendredi 20h .

Église de Soindres :
Mardi de 15h à 16h.

Chapelle d'Auffreville :
Vendredi de 20h45 à 22h.

Église de Guerville :
Mercredi de 20h30 à 21h30

Temps de prière / messes de semaine

Laudes à 8h45 et messe à 9h du lundi au samedi.

Chapelet : lundi et vendredi à 17h.

Source d'eau vive : groupe de prière charismatique, le mercredi de 19h30 à 21h, chapelle du Sacré Cœur .

Carnet paroissial :

Prions pour les enfants et adultes du catéchisme et de l'aumônerie qui vont communier le jeudi 9 mai église du Sacré-Cœur : Roberto et Lilian.

le samedi 11 mai église du Sacré-Cœur :

Nathan C, Éléna, Raphaël , Nathan B, Kérene, Serge , Antoine, Stella , Laura , Arturo, Enzo , Edilène , Timéo , Filipa , Camille , Hucanas , Emmanuel , John-Axel , Malaïka , Jessica , Janisio , Maleika, Alice , Lisbeth, Esteban , Georges Emmanuel , Kinta Jacky, Pharell .

et le dimanche 12 mai église de Guerville : Lilian , Giulia, Lucie , Amaury .

Merci Seigneur pour le mariage de : Baptiste VENRIE MONTHUIS et de Morgane BOURILLET, vendredi 3 mai , église d'Arnouville les Mantes.

Rendons grâce au Seigneur pour le baptême de Paloma et Rafael COSTA le samedi 4 mai , église du Sacré-Cœur.

Je confie à vos prières les défunts dont les obsèques ont été célébrées dans nos églises :

Mr Robert ROBICHON, 91 ans, église de Buchelay, le 30 avril.

Mme Amira AOUN, 94 ans, église du Sacré-Cœur, le 02 mai.



Groupement paroissial de Mantes Sud

*Secrétariat : 36 rue René Valognes 78711 Mantes la Ville -01 34 77 00 15-
paroisse.mantes.sud@gmail.com

ouverture : lundi-jeudi : 14h/17h- mardi, mercredi, vendredi 9h12h/14h17h30-
samedi 9h/12h

* Presbytère Guerville : 01 74 58 21 01- paroisseguervillebreuil@yahoo.fr-ouverture : samedi 10h12h

Semaine du 04 mai 2024 au 10 mai 2024 : 6^{me} dimanche de Pâques

Le secrétariat sera fermé

Du mercredi 8 mai au lundi 13 mai inclus

Réunion Kermesse :

Mardi 7 mai à 20h00

Maison paroissiale du Sacré-Coeur

Messe unique de l'Ascension

Jeudi 09 mai à 10h30

Église du Sacré-Cœur

Solidarock 7 (Concert solidaire avec le Bénin)

Samedi 1 juin 2024 se tiendra la 7^{ème} édition de Solidarock.

Venez nombreux à Solidarock 7 passer une belle soirée en famille, entre amis à écouter, chanter et danser avec 4 groupes qui se succéderont sur scène. Par votre présence vous soutiendrez le foyer Sainte Bibiane créé par le Père Pierre Koulodji qui a été curé de Guerville. Ce foyer permet la scolarisation de jeunes filles défavorisées au Bénin. L'année 2024 est l'année où l'association va ouvrir son collège privé, tout en continuant l'accueil et le soutien de jeunes filles défavorisées pour qu'elles poursuivent leurs études au collège, lycée, études supérieures ou formations professionnelles.

Solidarock 6, en juin 2023, a permis à l'association Asfed de financer la construction des bancs et des tables des élèves pour 2 classes, ainsi que les tables et chaises des professeurs et les portes.

Cécile Hénin (06 44 16 39 11)/ Facebook : Solidarock Asfed

Chers paroissiens,

Cette semaine nos élus ont parlementé sur la fin de vie. Face à cette déferlante de loi sur l'euthanasie et le suicide assisté, le pape François, vient de nous donner un magnifique texte « Dignitas infinita » sur la dignité humaine. Nos hommes et femmes politiques français parlent de « l'aide à mourir », peut-être pour éviter les termes d'euthanasie ou suicide assisté. Ces lois sont très controversées et divisent. Il en est même difficile d'en parler au sein de nos communautés. Le texte de la congrégation pour la doctrine de la foi, signé par le pape François est très éclairant. Ce texte fruit de la collaboration de beaucoup d'experts, a été élaboré suite à une réflexion qui a duré cinq ans. L'un des intérêts principaux est la notion de « dignité humaine ». Le pape voit 4 acceptions de cette notion: « tout cela nous amène à reconnaître la possibilité d'une quadruple destruction du concept de dignité : dignité ontologique, dignité morale, dignité sociale et enfin la dignité existentielle ».

« Bien qu'il existe aujourd'hui un consensus assez général sur l'importance et la portée normative de la dignité et de la valeur unique et transcendante de tout être humain, l'expression "dignité de la personne humaine" risque souvent de se prêter à de nombreuses significations et donc à d'éventuels malentendus et « contradictions qui conduisent à se demander si l'égalité de dignité de tous les êtres humains [...] est véritablement reconnue, respectée, protégée et promue en toute circonstance ». Tout cela nous amène à reconnaître la possibilité d'une quadruple distinction du concept de dignité : dignité ontologique, dignité morale, dignité sociale et enfin dignité existentielle. Le sens le plus important est celui de la dignité ontologique qui concerne la personne en tant que telle par le simple fait d'exister et d'être voulue, créée et aimée par Dieu. Cette dignité ne peut jamais être effacée et reste valable au-delà de toutes les circonstances dans lesquelles les individus peuvent se trouver. Quand on parle de dignité morale, on se réfère plutôt à l'exercice de la liberté de la créature humaine. Celle-ci, bien que dotée d'une conscience, reste toujours ouverte à la possibilité d'agir contre elle-même. Ce faisant, l'être humain adopte un comportement "indigne" de sa nature de créature aimée de Dieu et appelée à aimer autrui. Mais cette possibilité existe. Et ce n'est pas tout. L'histoire témoigne que l'exercice de la liberté contre la loi de l'amour révélée par l'Évangile peut atteindre des sommets incalculables dans le mal infligé à autrui. Lorsque cela se produit, on se trouve face à des personnes qui semblent avoir perdu toute trace d'humanité, toute trace de dignité. À cet égard, la distinction introduite ici nous aide à discerner précisément entre l'aspect de la dignité morale qui peut effectivement être "perdue" et l'aspect de la dignité ontologique qui ne peut jamais être annulée. Et c'est précisément à cause de cette dernière que l'on doit travailler de toutes ses forces pour que tous ceux qui ont fait le mal se repentent et se convertissent.

Il existe encore deux autres acceptions possibles de la dignité : sociale et existentielle. Quand

on parle de dignité sociale, on se réfère aux conditions dans lesquelles une personne vit. Dans l'extrême pauvreté, par exemple, lorsque les conditions minimales ne sont pas réunies pour qu'une personne vive selon sa dignité ontologique, on dit que la vie de cette personne pauvre est une vie "indigne". Cette expression n'indique en aucun cas un jugement à l'égard de la personne, mais vise à mettre en évidence le fait que sa dignité inaliénable est contredite par la situation dans laquelle elle est contrainte de vivre. La dernière acception est celle de la dignité existentielle. Aujourd'hui, on parle de plus en plus souvent d'une vie "digne" et d'une vie "indigne". Nous nous référons à des situations proprement existentielles : par exemple, le cas d'une personne qui, bien que ne manquant de rien d'essentiel pour vivre, a du mal, pour diverses raisons, à vivre dans la paix, dans la joie et dans l'espérance. Dans d'autres situations, c'est la présence de maladies graves, de contextes familiaux violents, de certaines addictions pathologiques et d'autres malaises qui poussent quelqu'un à vivre sa condition de vie comme "indigne" face à la perception de cette dignité ontologique qui ne peut jamais être occultée. Les distinctions introduites ici, en tout cas, ne font que rappeler la valeur inaliénable de cette dignité ontologique enracinée dans l'être même de la personne humaine et qui subsiste en toutes circonstances.

Enfin, il convient de rappeler ici que la définition classique de la personne en tant que « substance individuelle de nature rationnelle » explicite le fondement de sa dignité. En effet, en tant que « substance individuelle », la personne jouit d'une dignité ontologique (c'est-à-dire au niveau métaphysique de l'être lui-même) : c'est un sujet qui, ayant reçu l'existence de Dieu, "subsiste", autrement dit exerce l'existence de manière autonome. Le mot « rationnelle » englobe en fait toutes les capacités de l'être humain : aussi bien celle de connaître et de comprendre que celle de vouloir, d'aimer, de choisir, de désirer. Le terme « rationnelle » comprend donc également toutes les capacités corporelles intimement liées à celles mentionnées ci-dessus. L'expression « nature » indique les conditions propres à l'être humain qui rendent possibles les différentes opérations et expériences : la nature est le "principe d'action". L'être humain ne crée pas sa nature ; il la possède comme un don reçu et peut cultiver, développer et enrichir ses capacités. En exerçant sa liberté de cultiver les richesses de sa propre nature, la personne humaine se construit au fil du temps. Même si, en raison de diverses limitations ou conditions, elle n'est pas en mesure d'utiliser ces capacités, la personne subsiste toujours en tant que « substance individuelle » avec toute sa dignité inaliénable. C'est le cas, par exemple, d'un enfant à naître, d'une personne inconsciente, d'une personne âgée à l'agonie. »

Cette clarification fondamentale peut nous aider à notre propre jugement personnel. Que la Vierge Marie en ce mois de mai nous aide à accueillir cette dignité humaine pour toute personne. Père Gérard.